

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 AVRIL 2015

Étaient présents: M. SCHOETTL Maire, MM TALFUMIERE et GOUALIN adjoints, MM. MATEESCU, LABURTHE, PANIGADA
MMES FICAT, POUPART, ALAZARD, REVERET, FARDEAU

Étaient absents excusés : M. LECLERCQ pouvoir à M. SCHOETTL, MMES GAUTHIER, WEGNEZ

La séance est ouverte à 20 h 50 heures

Secrétaire de séance : Mme POUPART

Lecture du compte-rendu du conseil du 2 mars 2015

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations préalables de travaux acceptées :

- Monsieur VACCA – Janvry pour une clôture
- Mme GOMES – Mulleron pour la pose de deux poteaux
- M. DE OLIVEIRA – Janvry pour un changement de fenêtres

Un permis modificatif a été déposé par M. LEROY Bernard qui prend en compte les éléments mentionnés dans l'arrêté d'accord u permis.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 7 septembre 1990 pour fixer une participation pour non réalisation d'aire de stationnement pour toute nouvelle construction ; à ce jour Monsieur le Maire propose de renouveler cette délibération et de fixer la participation à 9 000 € la place.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent cette proposition.

Monsieur le Maire informe que suite à la loi ALUR, beaucoup de divisions de terrains sont actuellement en cours sur la commune, ce qui justifie encore plus le fait de ne pas avoir rendu constructibles des terrains car ces divisions font grossir la commune sans consommer plus de surface agricole reste à voir là, où les divisions ne posent pas de problème.

FINANCES

Compte administratif 2014 : M. TALFUMIERE, adjoint aux finances présentes le compte administratif proposé par M. le Maire :

FONCTIONNEMENT : Dépenses – 556 830.65 € - Recettes – 579 278.15 € Excédent : 22 447.50 €

INVESTISSEMENT : Dépenses – 142 835.26 € - Recettes – 229 177.72 € Excédent : 86 342,46 €

Les membres du conseil municipal, hors de la présence de M. le Maire, approuve le compte administratif 2014, à l'unanimité, tel que présenté.

M. TALFUMIERE présente le compte de gestion établi par Madame la Trésorière de Limours dont les chiffres correspondent au compte administratif de la commune. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion tel que présenté.

Vote des taux d'imposition : Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition sans augmentation.

BUDGET PRIMITIF 2015 : M. TALFUMIERE présente le budget primitif de l'année 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT : 600 545.65 €

INVESTISSEMENT : 335 291.55 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 tel que présenté.

EMPRUNTS – remboursement par habitant (€)

2012 : 38,46 – 2013 : 37,80 – 2014 : 37,15 – 2015 : 44,39 – 2016 : 43,38 – 2017 : 38,84 – 2018 : 34,44 – 2019 : 30,09 – 2020 : 29,29

CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une étude de coût effectuée sur le groupe scolaire pour l'année 2014 qui montre qu'un élève revient à plus 1 000 € par an .

Rythmes scolaires : on a été alerté sur la fatigue des enfants depuis la mise en place des rythmes scolaires, une réflexion a été engagée sur une nouvelle organisation pour l'année prochaine. Les nouveaux horaires devant être adressés avant le 31 mars, un courrier a été envoyé à l'inspection académique disant qu'une étude est actuellement en cours auprès des parents d'élèves (trois propositions ont été retenues).

Mardi 7 avril : conseil extraordinaire pour valider le règlement de l'école.

Règlement intérieur de l'école :

1^{er} point : admission des enfants de moins de trois ans à l'école.

2^{ème} point : sécurité.

Remerciements à M. BOURLIOUX pour le don d'ordinateurs et d'un vidéo projecteur.

CCAS

Le salon vins et fromages s'est bien déroulé, plus de repas vendus que l'année dernière, des recettes de 6 500 €.

Voyage en Bulgarie au mois de septembre : 23 inscrits à ce jour, clôture des inscriptions au 15 avril 2015.

Voyage en Norvège en mai 2016 : approximativement 1 600 € par personne hors participation du CCAS. Afin de réserver les billets d'avion, un chèque de 150 € est demandé en pré-inscription.

COMITE DES FETES

Dimanche 29 mars : accueil de scouts dans le bois de Montmarre

Chasse aux œufs le dimanche de Pâques à 10 heures dans le bois de Montmarre.

QUESTIONS DIVERSES

Location des foyers communaux : Monsieur le Maire rappelle que les recettes des foyers et du gîte représentent 25 % des recettes du budget communal. Il s'avère que de plus en plus les habitants de Janvry louent pour des personnes extérieures, cela signifie clairement une perte pour le budget de la commune au détriment des habitants aussi la commune va être désormais très attentive à cela et pourra garder la caution si la pratique était avérée.

Le conseil municipal propose de modifier les règles de location préférentielles aux habitants de la commune afin que la location ne soit qu'une fois par an et par famille, si une deuxième demande intervenait, elle serait soumise à l'avis du conseil municipal.

Le concours papier est terminé

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une proposition d'achat du terrain situé à l'entrée de Janvry (côté Marcoussis) a été adressée à Paradis Finances pas de réponse à ce jour.

Séance levée à 11 h 50

Prochain conseil le 5 mai 2015 à 20h45